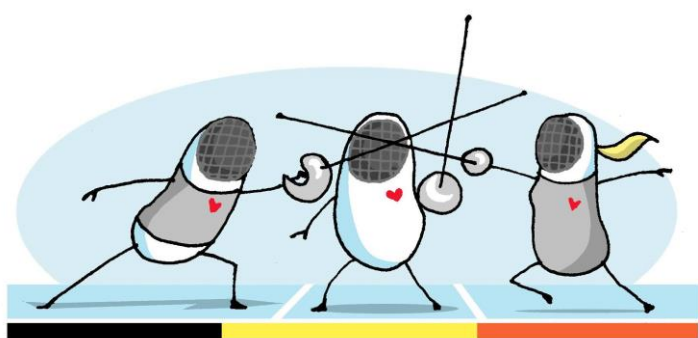


Guide Jeunes Lames



Jeunes Lames

SAISON 2023/2024

Guide pratique à destination des clubs et des pratiquants

Fédération Francophone des
Cercles d'Escrime de Belgique



Sommaire

Présentation	3
Rassemblements et Stages Jeunes Lames	5
1. Principe	5
2. Détail des activités	5
3. Encadrement	7
4. Inscription et communication	7
Circuit Jeunes Lames	8
1. Calendrier	8
2. Public, conditions de participation	9
3. Inscription	10
4. Droits d'engagement	10
5. Notes d'organisation, horaires	10
6. Références aux règles du jeu	11
7. Intervention des entraîneurs	11
8. Normes matérielles	12
9. Formules	12
10. Directoire technique	15
11. Arbitrage	16
12. Classement CJL	18
13. Lauréats Circuit Jeunes Lames	18
Collectif « Relève U15/U13 »	19
1. Principe	19
2. Entraînements « Relève U15/U13 »	19
3. Stage Relève	20
4. Compétitions	21
Arbitrage Jeunes Lames	22
1. Principe	22

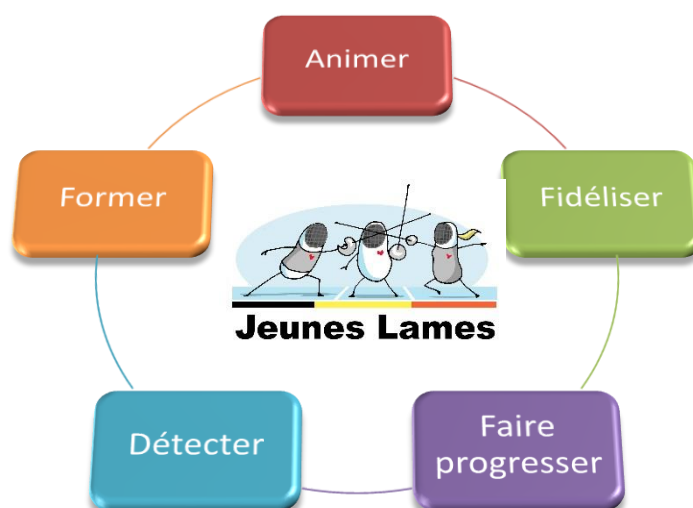


2. Public et compétitions	22
3. Coursus de formation et de certification	23
4. Délégué à l'arbitrage	25
5. Observateurs et évaluateurs	26
6. Arbitrage en compétition sur les Circuits Jeunes Lames et plateforme Ophardt	26
Annexes	28
Arbitrage Jeunes Lames.....	29
Epreuve théorique.....	29
Fiche d'évaluation - Arbitres Jeunes Lames.....	33
1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.	34
2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.	35
3 - Compétences spécifiques à l'escrime.	35
Fiche d'observation - Arbitres Jeunes Lames.....	36
1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.	36
2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.	37
3 - Compétences spécifiques à l'escrime.....	38
4 - Avis pour évaluation	38



Présentation

La Filière Jeunes Lames regroupe l'ensemble des activités proposées par la Fédération Francophone des Cercles d'Escrime de Belgique à destination de ses publics âgés de 9 à 15 ans, désormais regroupés en trois catégories U11, U13 et U15. Il s'agit d'un outil structurant transversal de la vie sportive de la Fédération dont les objectifs généraux sont les suivants.



- **Animer** : après les premières années d'escrime passées généralement en club au sein des Ecoles d'Escrime, nous entendons proposer aux jeunes escrimeurs de la FFCEB des activités régulières et variées qui dépassent le cadre du club et qui leur permettront de rencontrer de nouveaux partenaires.
- **Fidéliser** : en proposant des activités diversifiées centrées sur le développement à long terme des participants et en assurant une qualité d'organisation optimale, il s'agit d'entretenir la motivation de ces publics à poursuivre leur pratique de l'escrime et les fidéliser dans leurs clubs.



- *Faire progresser* : que ce soit au travers d'un circuit compétitif progressif de catégorie en catégorie ou au travers d'activités d'entraînement transversales (rassemblements, stages), la Filière Jeunes Lames vise à accompagner les jeunes tireurs dans le développement de leurs qualités techniques, tactiques, physiques et mentales et incidemment à densifier le niveau de pratique des jeunes escrimeurs Belges.

- *Détecter* : la Filière Jeunes Lames a également pour but de préparer les jeunes tireurs francophones aux épreuves nationales auxquelles ils participeront à partir de la catégorie U17. Il s'agit également d'identifier les tireurs qui ont le potentiel de devenir des représentants Belges performants à l'international et de les accompagner progressivement vers ces échéances.

- *Former* : les différents évènements constitutifs de la Filière Jeunes Lames sont des supports idéals à la formation d'arbitres et de cadres. Ainsi les compétitions permettent d'accompagner les jeunes arbitres dans leur apprentissage de la fonction. De même les rassemblements et autres activités d'entraînement sont encadrées notamment par des cadres pédagogiques en formation.



Rassemblements et Stages Jeunes Lames

Dans le cadre de ses objectifs de fidélisation, d'animation et de formation la Filière Jeunes Lames propose des activités d'entraînement, organisées soit sur une seule journée (Rassemblement Jeunes Lames) soit sur plusieurs jours en internat (Stages Jeunes Lames).

1. Principe

Les Rassemblements et les Stages ont pour objectif de participer à la fidélisation des jeunes escrimeurs en leur permettant, par ces rencontres entre membres de clubs différents, de développer les relations, de former des liens autres que de rivalité et de participer à l'émergence d'une véritable communauté de jeunes escrimeurs.

Les Rassemblements et les Stages Jeunes Lames répondent aussi à une partie des objectifs de la Filière en matière de détection et d'animation mais ont également comme finalité de renforcer les apprentissages technico-tactiques, physiques et mentaux travaillés en club, et ce dans un cadre dégage de la pression compétitive et de la recherche d'une performance quantitative.

Il s'agit en particulier de compléter le travail réalisé en club en bénéficiant d'une opposition plus fournie, en privilégiant une approche collective des apprentissages et en se focalisant sur des thématiques assez transversales.

2. Détail des activités

Rassemblements Jeunes Lames

Les Rassemblements Jeunes Lames sont organisés sur une journée (samedi ou dimanche). La participation à ces rassemblements est gratuite. Les inscriptions devront se faire sur Ophardt avant le jeudi qui précède. La restauration de midi reste à la charge des participants, il est conseillé à chacun d'emmener son repas. Dans la mesure du possible les rassemblements seront encadrés à chaque fois par un moniteur différent afin de permettre aux jeunes de découvrir différentes approches de l'enseignement de l'escrime.



Le calendrier prévisionnel pour la saison 2023/2024 :

Rassemblements Jeunes Lames	
RJL #1	Dimanche 1 octobre 2023 10h00 – 16 h30 Centre ADEPS de Jambes
RJL #2	Dimanche 17 décembre 2023 10h00 – 16 h30 Centre ADEPS de Jambes
RJL #3	Dimanche 4 février 2024 10h00 – 16 h30 Centre ADEPS de Jambes
RJL #4	Dimanche 7 avril 2024 10h00 – 16 h30 Centre ADEPS de Jambes

Stages Jeunes Lames

Les Stages Jeunes Lames sont eux organisés sur plusieurs jours en internat. Au programme préparation physique, travail technico-tactique, matchs mais également au moins une activité de découverte par stage. Le montant de l'inscription est précisé lors de la publication de l'ouverture du stage.

Le calendrier prévisionnel pour la saison 2023/2024 :

Stage Jeunes Lames	
Carnaval	Du lundi 26 février au jeudi 29 février 2024 Centre ADEPS de Jambes
Eté	Du lundi 19 au vendredi 23 août 2024 Centre ADEPS de Neufchâteau



3. Encadrement

La responsabilité technique et pédagogique des Rassemblements et des Stages Jeunes Lames est assurée par François Mathis, Coordinateur des Activités Sportives de la FFCEB.

Les stages seront encadrés :

- Pour chaque arme par au moins un cadre diplômé, désigné par la fédération
- Par des Moniteurs Sportifs Educateurs en formation, l'encadrement de ce type d'activités faisant partie de leur cursus de formation.

Le taux d'encadrement de ces activités sera d'au moins un cadre pour 10 participants.

4. Inscription et communication

Les notes d'organisation seront disponibles sur la plateforme Ophardt et seront diffusées auprès des clubs. Les modalités pratiques d'organisation y seront précisées.

Les inscriptions se feront en utilisant la même plateforme, soit par les clubs, soit par les pratiquants eux-mêmes au travers de leur compte athlète. En général les inscriptions pour les Rassemblements Jeunes Lames sont possibles jusqu'au jeudi qui précède. Pour les stages, le délai d'inscription sera plus long, de façon à permettre à l'organisateur de fixer les détails logistiques.



Circuit Jeunes Lames

Le « Circuit Jeunes Lames » constitue la partie compétitive de la Filière. Dans chaque arme, 6 épreuves sont proposées, réparties sur tout le territoire et sur l'intégralité de la saison. Ces épreuves ont à la fois l'objectif d'animer la vie sportive de ces catégories, de développer le goût à la compétition et de permettre une première détection de jeunes talents en complément des Rassemblements Jeunes Lames.

Ces épreuves répondent à un règlement et un cahier des charges bien spécifique, détaillés ci-après.

1. Calendrier

	Week end du	Armes, catégories	Lieu	Club organisateur
<i>CJL #1</i>	7 et 8 octobre	Epée - Fleuret Sabre	Lasne	<i>CE Braine l'Alleud</i>
<i>CJL #2</i>	18 et 19 novembre	Epée - Fleuret Sabre	Hasselt	<i>SK Herckenrode</i>
<i>CJL #3</i>	27 et 28 janvier	Epée - Fleuret Sabre	Watermael-Boitsfort	<i>CS Maison de l'Escrime</i>
<i>CJL #4</i>	17 et 18 février	Epée - Fleuret Sabre	Huy	<i>CRE Huy</i>
<i>CJL #5</i>	30 et 31 mars	Epée - Fleuret Sabre	Uccle	<i>CE Damoclès</i>
<i>CJL #6</i> <i>Equipe</i>	25 et 26 mai	Epée - Fleuret Sabre	Charleroi	<i>Escrime Charleroi</i>

Le calendrier ci-dessus est donné à titre indicatif, des modifications sont envisageables en cours de saison. Des précisions sur les jours exacts de compétition seront également fournies régulièrement. Les informations actualisées sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://fencing.ophardt.online/fr/calendar?date-from=2023-08-30&date-to=&nation=BEL®ion=FF&city=&title=&group=&discipline=&gender=&ageclass=55>



2. Public, conditions de participation

Ces compétitions s'adressent aux catégories U11, U13 et U15 et concernent les trois armes.

Les compétitions du CJL sont ouvertes à tous les tireurs régulièrement licenciés auprès du VSB, de la FFCEB ou d'une fédération nationale étrangère pour la saison en cours.

Nota : les tireurs non licenciés en Belgique devront être en mesure de prouver la validité de leur licence nationale le jour de la compétition.

Pour la saison 2023/2024, peuvent donc participer les jeunes tireurs nés en

Catégorie	Tireurs et tireuses de la catégorie	Sont autorisé(e)s à participer en surclassement
U11	Né(e)s en 2013 – 2014	-
U13	Né(e)s en 2011 – 2012	Né(e)s en 2013
U15	Né(e)s en 2009 – 2010	Né(e)s en 2011 – 2012

Dans la catégorie U11, les compétitions sont mixtes. Dans les catégories U13 et U15, les compétitions pourront être mixtes sur tout ou partie de la formule en fonction du nombre de participants.



3. Inscription

La clôture des inscriptions a lieu **le mercredi qui précède la compétition à 23h59**.

Les inscriptions pour les tireurs licenciés en Belgique se font obligatoirement via la plateforme Ophardt. Pour les tireurs non licenciés en Belgique les inscriptions pourront se faire par mail ou par une autre plateforme d'inscription en ligne mise à disposition par l'organisateur.

Inscriptions tardives (au-delà de la clôture des inscriptions sur Ophardt)

- Jusqu'à la veille de l'épreuve, les tireurs qui ne se sont pas inscrits en ligne peuvent prendre contact par l'intermédiaire de leur responsable de club avec l'organisateur qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les inscriptions tardives.
- Si l'organisateur accepte l'inscription tardive, il est en droit de demander aux tireurs concernés un droit d'inscription majoré, dont le montant sera au maximum de trois fois le montant standard.
- **Aucune inscription ne sera acceptée sur place le jour de la compétition.**

4. Droits d'engagement

Le montant des droits d'engagement est laissé à la libre appréciation des organisateurs. Il est néanmoins recommandé de les fixer à 15€.

5. Notes d'organisation, horaires

La création de la note d'organisation au format Ophardt est de la responsabilité de l'organisateur. Il est recommandé que cette note soit publiée au moins 4 semaines avant la date de l'épreuve. Les notes seront validées par la FFCEB avant publication et diffusion auprès des clubs.

Par soucis de cohésion et d'uniformisation des compétitions sur la saison, les horaires sont imposés, chaque organisateur devra se conformer à la grille horaire fournie en annexe du « guide organisateur » édité par la FFCEB en début de saison, seules des modifications mineures liées au nombre d'inscrits seront autorisées (compétition mixte au lieu de séparée par exemple).



6. Références aux règles du jeu

Les règles du jeu applicables sur les Circuits Jeunes Lames sont précisées dans le document disponible sur le site de la FRBCE :

[Application du règlement technique sur les compétitions officielles](#)

Consultable à l'adresse suivante : <http://www.fencing-belgium.be/nationa-a-l>

En particulier, dans un souci de pédagogie vis-à-vis des tireurs, il sera demandé aux arbitres de ne pas sanctionner d'un carton jaune les fautes du premier groupe lors de leur première occurrence. Un simple avertissement verbal sera donné aux tireurs, tout en maintenant l'annulation de la touche portée le cas échéant. Cet avertissement sera valable sur l'ensemble de la poule ou pour un match de tableau. De même, si les participants se présentent sur la piste sans matériel conforme au règlement, l'absence éventuelle de matériel de rechange ne sera pas sanctionnée, les jeunes utilisant régulièrement un matériel commun fourni par le club. Il y a cependant deux exceptions à ce principe, qui concernent des fautes ayant un impact sur la sécurité des tireurs à savoir, un matériel non conforme (tenue blanche, masque et gant) et l'enlèvement du masque avant le commandement « halte » qui seront sanctionnées immédiatement d'un carton jaune comme le prévoit le règlement FIE.

7. Intervention des entraîneurs

Le **coaching** des tireurs est autorisé sur le Circuit Jeunes Lames pour autant qu'il soit **discret** et **respectueux** de l'adversaire et de l'arbitre :

- En aucun cas pendant les matchs de poule
- Pendant les matchs de tableaux, exclusivement à la minute de pause et entre le « Halte » et le « Allez » de l'arbitre

Le coaching du tireur n'est permis au cours du match ou de la rencontre que par une seule personne.

En cas de non-respect de ces dispositions, l'arbitre (ou le Délégué à l'Arbitrage ou le DT, de leur propre initiative ou à la demande de l'arbitre) après un premier avertissement (avertissement valable sur l'ensemble de la poule ou du match de tableau) est susceptible de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement FIE pour trouble à l'ordre en dehors de la piste (t109, t168).



8. Normes matérielles

Le document qui fait office de référence quant aux normes que l'équipement des participants doit respecter est disponible à l'adresse suivante :

<https://ffceb.org/wp-content/uploads/2021/06/Normes-materielles-2021-FFCEB-1.pdf>

Consultable sur la page suivante <https://ffceb.org/>, onglet Fédération/Documents/normes matérielles

Attention le dispositif de fixation du masque avec double Velcro est obligatoire pour toutes les compétitions et toutes les catégories. Au fleuret féminin, le protège poitrine (obligatoire à partir de la catégorie U13) doit être recouvert d'un tissu mou (E.V.A.) tel que spécifié dans le règlement FIE.

9. Formules

1. Compétitions individuelles

- Catégories U15 et U13

Dans ces catégories, les compétitions peuvent être mixtes si l'organisateur estime les effectifs insuffisants pour faire deux compétitions hommes / dames distinctes. Dans le cas où les compétitions seraient mixtes, une cérémonie protocolaire distincte récompensant les 3 premières filles sera prévue.

Tour(s) de poules

Un tour de poules sans éliminés. Matches en 5 touches, 3 minutes. Si le nombre de participants ne permet pas d'éviter la constitution de poules de 5 tireurs, alors un second tour de poules sera organisé. Dans ce cas, le tableau de la phase 2 sera constitué sur le classement cumulé des deux tours de poules.

Les poules sont constituées de façon équilibrée en utilisant le classement CJL comme ranking d'entrée pour le premier tour (pour la première épreuve de la saison, on prendra le classement de la saison précédente) avec décalage club.



Tableaux

Les tableaux sont constitués sur le résultat des poules. Le format des matchs de tableau est le suivant :

- Fleuret et épée : matchs en 10 touches maximum, sur deux périodes de 3 minutes avec une minute de pause entre les deux.
- Sabre : matchs en 15 touches maximum, avec une minute de pause dès qu'un des deux tireurs atteint le score de 8 en premier.

Si l'effectif est inférieur ou égal à 14 tireurs, il s'agira d'un tableau où toutes les places sont tirées, à **l'exception de la troisième.**

Si l'effectif de la compétition est supérieur ou égal à 15 tireurs, il s'agira d'un tableau avec repêchages à partir du tableau de 32. Entre le T32 et le tableau final à 8, un tireur ne sera donc éliminé qu'après avoir perdu deux matchs de tableau.

Si l'effectif est supérieur ou égal à 33 tireurs, il y aura donc des tireurs éliminés après un seul match de tableau.

- Catégorie U11

Dans cette catégorie, les compétitions sont mixtes.

Les matchs se déroulent en 4 touches, 3 minutes. La formule est la suivante :

Deux tours de poule

- Un premier tour de poule de 5 ou 6 tireurs sans éliminés.

Les poules sont constituées de façon équilibrée en utilisant le classement CJL comme ranking d'entrée (pour la première épreuve de la saison, on prendra le classement de la saison précédente) avec décalage club.



- Un deuxième tour de poules de niveau.

Le deuxième tour est un tour de poules de niveaux de 3 ou 4 tireurs maximum. Les poules seront constituées de façon à maximiser le nombre de poules de 4. La première poule est composée des 4 premiers à l'issue du tour 1, les 3 ou 4 suivants constituent la poule 2, etc.

Ces poules constituent les divisions de la compétition (1^{ère} poule – 1^{ère} division etc...). Le classement final est établi selon le résultat du deuxième tour de poule, les tireurs de la poule 1 prenant les X premières places, les tireurs de la poule 2 les X suivantes etc.

Au sabre les matchs du 2^e tour de poules se tirent en 8 touches gagnantes.

Une cérémonie protocolaire prévoyant une remise de prix pour tous les tireurs sera prévue. La remise des prix se fera par division : chaque division ayant au maximum 4 tireurs un podium sera organisé pour chacune d'elles avec 1^{ère}, 2^e et 2x 3^e places. La remise des prix se fera de la dernière division à la première.

Le classement général de la compétition est constitué par concaténation des classements des différentes divisions et sera publié dans Ophardt et pour établir un classement CJL sur la saison.

2. Compétition par équipe

Cette saison la dernière manche du Circuit Jeunes Lames sera une compétition par équipe. Ceci afin de resserrer les liens entre les tireurs, leur faire découvrir un nouvel aspect de notre sport qui est fondamentalement un sport individuel mais auquel la pratique par équipe apporte un nouvel éclairage et des sensations très stimulantes.

De plus les championnats de Belgique par équipe sont organisés depuis 3 saisons dès la catégorie U17 et il nous paraissait important de faire découvrir aux tireurs cet aspect de la compétition.

- Catégories U15 et U13

Les équipes seront constituées de 3 tireurs. Dans la catégorie U13 les équipes mixtes seront autorisées.

- Les équipes doivent principalement être composées de tireurs licenciés dans le même club.
- Si un club a seulement deux tireurs disponibles pour composer une équipe, il est autorisé à compléter l'équipe par un licencié dans un autre club.
- Si un club a un tireur isolé supplémentaire, il peut le « prêter » pour compléter l'équipe d'un autre club.



- Tout sera fait pour permettre à un maximum de tireurs de participer, si un ou deux tireurs se retrouvent seuls sans équipe, une ou deux équipes de 4 tireurs pourront exceptionnellement être constituées.

Dans ces catégories la formule sera un tableau toutes places tirées. Le classement d'entrée des équipes dans le tableau se fera sur la somme des classements individuels au Circuit des Jeunes Lames. En cas d'égalité à la somme des classements, les équipes seront départagées selon la somme des points de chaque tireur dans le Classement Jeunes Lames. En cas de nouvelle égalité, le classement initial des équipes sera tiré au sort. Dans la catégorie U13, si une équipe comporte une ou plusieurs tireuses, la place utilisée pour calculer le ranking d'entrée de l'équipe est alors la place que la tireuse aurait dans le classement masculin avec le même nombre de points.

Les rencontres se feront sous la forme de relais de neuf matches de 4 ou 5 touches.

- Au fleuret et à l'épée les rencontres se tireront en 36 touches (max 3 min par relais)
- Au sabre les rencontres se tireront en 45 touches

- Catégorie U11

Dans cette catégorie les équipes seront constituées de 2 tireurs, les équipes mixtes seront autorisées.

La compétition se tirera en 2 tours de poules un premier tour de poule de classement suivi d'un tour de poule de niveau. Les poules seront constituées de 3 ou 4 équipes maximum. Les rencontres en équipes se tireront en 16 touches (relais de 2 min max). Le classement final se fera en fonction du 2^e tours de poule les X équipes de la poule 1 prenant les X premières places, les X équipes de la poule 2 prenant les X d'après et ainsi de suite.

10. Directoire technique

Le Directoire Technique (DT) doit être composé avant le début de l'épreuve et être physiquement présent une heure avant le début des assauts et jusqu'à la fin de la compétition.

Le DT est composé de 3 membres :

- Deux membres désignés par le club organisateur au regard de leurs compétences dans l'organisation des compétitions.



- Un délégué à l'arbitrage désigné par la FFCEB

Le DT a, dans ses attributions, l'obligation de faire respecter le règlement, auquel il ne pourrait déroger lui-même que dans le cas où il y aurait impossibilité absolue de l'appliquer :

- Il s'assure auprès de l'organisateur du bon fonctionnement et de la conformité des installations techniques.
- Il vérifie les engagements des tireurs et des arbitres.
- Il valide les feuilles de poule et les tableaux suivant le règlement des épreuves
- Il valide la désignation des arbitres ainsi que les pistes.
- Il étudie les réclamations et fournit des solutions.
- Il s'assure de la diffusion des résultats.
- En cas de nécessité, il peut intervenir spontanément dans tous les conflits.

11. Arbitrage

Quota d'arbitres

Pour les épreuves individuelles :

Les tireurs d'un club ne peuvent participer à la compétition que si le club qu'ils représentent fournit le nombre requis d'arbitres qualifiés. Dans le cas contraire, aucun tireur licencié dans le club ne pourra participer (il n'est en particulier pas possible de compenser l'absence d'un arbitre par le paiement d'une amende). Le jour de la compétition, toute absence d'un arbitre due à un cas de force majeure sera évaluée par le DT.

- À partir de 4 tireurs inscrits dans une même arme, par journée de compétitions et sans distinction de genre, le cercle devra, à ses propres frais, mettre un arbitre qualifié à cette arme à la disposition du DT.
- À partir du 9^{ème} inscrit, un deuxième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions
- À partir du 15^{ème} inscrit, un troisième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions
- À partir du 20^{ème} inscrit, un quatrième arbitre devra être mis à disposition, aux mêmes conditions



Remarques :

- Les quotas d'arbitres sont calculés sur le nombre de tireurs inscrits, les absences le jour de la compétition (pour cause de force majeure ou non) ne modifient pas cette obligation.
- Lorsque, en fonction du nombre d'inscrits sur la journée, un club est amené à mettre un arbitre à disposition du DT, la présence de cet arbitre est requise **au premier appel de l'arme** dans laquelle il est engagé et ce jusqu'à la fin de journée de la compétition sauf dérogation du DT.
- Les clubs peuvent engager un arbitre d'un autre club.

Pour l'épreuve par équipe :

Un arbitre sera exigé pour une à deux équipes inscrites, 2 arbitres pour 3 à 4 équipes inscrites etc...

Qualification des arbitres

Les arbitres autorisés à officier sur les épreuves du Circuit Jeunes Lames :

- Les arbitres internationaux (FIE, EFC)
- Les arbitres nationaux (diplômés ou aspirants), reconnus comme tels par la Commission Nationale d'Arbitrage de la FRBCE
- Les arbitres titulaires certifiés « Arbitres Jeunes Lames » par la FFCEB ou Scheidsrechters « D » par le VSB.
- Les arbitres étant officiellement entrés dans le cursus de certification « Arbitres Jeunes Lames » ou « VSB-Beker Scheidsrechters »

Ces arbitres ont une qualification encodée de la façon suivante dans Ophardt : A, B, C, N, Ca, D ou Da.

La Plateforme Ophardt permet aux clubs d'introduire des demandes, de trouver et de contacter des arbitres disponibles pour chaque compétition.

Inscription des arbitres

Les arbitres devront obligatoirement être inscrits en même temps que les tireurs sur la plateforme Ophardt.



Si le jour de la compétition, un club présente un arbitre différent de celui qui a été engagé, il devra être en mesure de prouver que le nouvel arbitre possède le niveau de qualification suffisant pour pouvoir officier.

12. Classement CJL

Pour chaque arme et pour chaque catégorie, un classement Jeunes Lames sera calculé sur la base des résultats de chacune des épreuves et publié à l'adresse suivante :

<https://fencing.ophardt.online/fr/search/rankings/309?season=2023>

Le nombre de points marqué par un tireur sur une compétition est calculé selon la formule suivante :

$$Pts = 100 \times \left(1 - \frac{p - 1}{N}\right)$$

Où p est le classement final du tireur et N le nombre de participants (pour les compétitions mixtes de bout en bout, on considère le classement final mixte).

Le nombre total de points d'un tireur dans le classement est la somme des 4 meilleurs résultats obtenus sur les 5 manches individuelles que comporte une saison. Ce classement est remis à zéro en début de saison.

13. Lauréats Circuit Jeunes Lames

En fin de saison, les 3 premiers dans chaque catégorie et dans chaque arme seront récompensés lors d'une cérémonie protocolaire organisée par la FFCEB.

Pour la catégorie U11, bien que les circuits et le classement CJL soient mixtes, les 3 premières filles et les trois premiers garçons seront récompensés également.



Collectif « Relève U15/U13 »

1. Principe

Parmi les objectifs de la Filière Jeunes Lames, il s'agit de détecter et d'accompagner les meilleurs éléments de l'escrime Belge pour les accompagner progressivement vers les compétitions internationales auxquelles ils seront peut-être amenés à participer dans la catégorie U17. Cette action se destine donc principalement aux tireurs de la catégorie U15, mais pourra être ouverte à la catégorie U13. Au sabre, comme il n'y a pas de système d'entraînements fédéraux, le collectif Relève restera ouvert aux tireurs de la catégorie U17.

Trois types d'actions seront planifiées :

- Des entraînements « Relève U15/U13 », qui permettront à ces publics d'approfondir le travail effectué en club, de diversifier l'opposition qu'ils rencontrent et de mettre un pied dans le système d'entraînements fédéraux.
- Un ou deux stages « Relève + U15/U17 » qui permettront d'approfondir et d'intensifier l'entraînement sur une période plus longue, d'aborder des sujets connexes à l'escrime de compétition (échauffement préparation physique, alimentation etc..), d'accompagner les U17 sortant du programme Relève vers le système d'entraînements et de stages fédéral.
- Des compétitions, probablement à l'étranger et de niveau intermédiaire entre les épreuves Belges et les épreuves sélectives de la catégorie U17.

2. Entraînements « Relève U15/U13 »

La FFCEB organisera **7 entraînements** « Relève » à chacune des 3 armes.

Sur la base des résultats des différentes compétitions du CJL, mais également de leur motivation et assiduité aux activités du collectif relève, les tireurs identifiés comme ayant du potentiel par la Direction Technique de la FFCEB seront invités à participer à ces entraînements.



Ces entraînements seront organisés au centre ADEPS de Jambes, le mercredi de 17h30 à 19h30. Les modalités d'inscription ou de confirmation de participation seront précisées dans la note d'organisation jointe à la liste des tireurs invités. L'inscription à ces événements via la plateforme Ophardt est obligatoire, la création d'un profil Ophardt comportant une adresse mail valable et consultée régulièrement est fortement recommandée aux tireurs invités afin que la fédération puisse communiquer au mieux avec eux.

Planning prévisionnel des entraînements « Relève U135/U15 »

Épée	Fleuret	Sabre
Mercredi 13 septembre	Mercredi 20 septembre	Mercredi 27 septembre
Mercredi 11 octobre	Mercredi 18 octobre	Mercredi 8 novembre
Mercredi 29 novembre	Mercredi 6 décembre	Mercredi 13 décembre
Mercredi 24 Janvier	Mercredi 31 janvier	Mercredi 7 février
Mercredi 21 Février	Mercredi 13 mars	Mercredi 20 mars
Mercredi 17 Mars	Mercredi 10 avril	Mercredi 24 avril
Mercredi 15 mai	Mercredi 22 mai	Mercredi 29 mai

L'encadrement de ces entraînements est assuré tout au long de la saison par :

- A l'épée : Frédéric Fenoul, F.-X. Férot, Florian Bernard
- Au fleuret : Marc Pichon, Thibault Oosterbosch
- Au sabre : François Mathis, Thibault Oosterbosch

Ou à l'occasion par un autre entraîneur désigné par la Fédération.

3. Stage Relève

Au moins un stage à destination du public Relève élargi aux tireurs U17 sera organisé aux trois armes lors de la saison 2023-2024. Le premier de ces stages est déjà programmé pendant les vacances d'automne du 30 octobre au 1er novembre en internat au Centre ADPES de Jambes. Comme pour les entraînements « Relève » les tireurs seront invités à participer à cette activité sur base de leurs résultats en compétition et des observations effectuées en compétition et aux entraînements par les cadres de la FFCEB. Les modalités d'inscription ou de confirmation de participation seront précisées dans la note d'organisation jointe à la liste des tireurs invités



4. Compétitions

Selon les possibilités offertes par le calendrier, la FFCEB proposera à certains tireurs un déplacement en compétition à l'étranger, pour leur permettre d'accroître leur expérience sur la piste.

Ces initiatives et les modalités pratiques seront communiquées directement auprès des tireurs concernés et de leurs clubs.



Arbitrage Jeunes Lames

Le « Circuit Jeunes Lames » a également pour objectif de servir de support à la formation, l'évaluation et la certification des jeunes arbitres. La FFCEB, en partenariat avec le VSB, a donc formalisé le projet « Arbitres Jeunes Lames », qui a pour principal objectif de développer la pratique arbitrale en Belgique

1. Principe

Jusque-là, seuls des diplômes d'arbitre de niveau national étaient délivrés en Belgique, l'objectif étant de qualifier des arbitres ayant les compétences requises pour pouvoir officier sur des épreuves nationales (Circuits nationaux et Championnats de Belgique).

Considérant que dans la plupart des cas ce niveau est trop élevé pour être atteint par un candidat souhaitant entamer une carrière d'arbitre, il a été décidé de créer un niveau intermédiaire, géré conjointement par chacune des deux fédérations communautaires et dont le principal objectif est d'augmenter le nombre de candidats arbitres, d'améliorer leur niveau et d'alimenter la filière de certification nationale avec des profils ayant déjà un certain nombre de compétences acquises. La création de ce niveau intermédiaire se traduit par la mise en place d'une certification d'arbitres dits « Jeunes Lames » (FFCEB) ou « Scheidsrechters D » (VSB).

2. Public et compétitions

La certification des Arbitres Jeunes Lames concerne tous les licenciés (FFCEB ou VSB) étant au moins dans leur quatorzième année (première année de la catégorie U15) et qui souhaitent développer une compétence à l'arbitrage.

Ces arbitres seront autorisés à arbitrer sur toutes les compétitions du Circuit Jeunes Lames (catégories U11, U13 et U15) et sur toutes les manches du VSB Beker. Ils ne seront en revanche pas autorisés à officier sur les compétitions nationales des catégories U17 à Seniors (circuits nationaux et Championnats de Belgique).



3. Cours de formation et de certification

En club

Le club reste le lieu privilégié de la formation des arbitres. C'est en effet au cours de la pratique en club qu'un tireur se doit d'apprendre la règle du jeu, les principes fondamentaux de la discipline et l'utilisation de certains outils spécifiques à l'escrime comme les feuilles de poule.

C'est en particulier la démarche proposée dans le cadre « Fencing Evolutions », où le niveau « rouge » correspond au développement des compétences nécessaires pour pouvoir passer les différents diplômes d'arbitrage.

Examen théorique, passage au statut d'arbitre aspirant

Pour pouvoir accéder à l'arbitrage en compétitions officielles, la première étape consiste en un examen théorique, passé sous forme d'un Questionnaire à Choix Multiples (QCM) en ligne.

La fédération ouvre régulièrement des sessions d'examens théoriques dont le programme est défini en annexe. L'ouverture de ces sessions et les modalités d'organisation (inscriptions, passage de l'examen) sont communiquées au moins deux semaines avant.

Calendrier prévisionnel pour les sessions d'examens théoriques pour la saison 2023/2024

Date des sessions d'examen théorique	
2023 #3	Du mardi 24 septembre au dimanche 1 ^{er} octobre 2023
2023 #4	Du mardi 5 au dimanche 10 décembre 2023
2024 #1	Du mardi 12 au dimanche 17 mars 2024

L'examen est constitué de 20 questions pour lesquelles une seule des trois ou quatre propositions est exacte. Chaque bonne réponse rapporte un point, chaque mauvaise réponse n'en rapporte aucun. Chaque candidat dispose de 20 minutes pour répondre au questionnaire et ne peut le passer qu'une seule fois par session (il peut éventuellement le passer dans plusieurs armes). Un examen entamé doit donc être terminé dans les 20 minutes qui suivent, faute de quoi il sera invalidé



Ces 20 questions sont réparties en 12 questions générales et 8 questions spécifiques à l'arme choisie par le candidat. Les seuils de validation de l'examen sont les suivants : a minima 8/12 aux questions générales et 4/8 aux questions spécifiques.

Les candidats qui réussissent l'examen théorique obtiennent alors le statut « d'arbitre aspirant » et peuvent alors officier sur les épreuves du CJL ou sur celles du VSB Beker. Ils apparaissent alors dans le listing des arbitres sur l'interface Ophardt de leur club avec la qualification « Da ». Ils conservent ce statut pendant au maximum deux ans. Si durant cette période, ils valident la partie pratique de la certification, ils sont promus au statut d'Arbitres Jeunes Lames. S'ils ne valident pas la partie pratique sur cette période-là ou s'ils n'arbitrent pas au moins une compétition dans l'année qui suit leur examen théorique, ils devront recommencer le cursus entièrement.

Mentoring, observation et évaluation pratique

Les arbitres aspirants complètent la formation qu'ils ont reçue en club par une pratique arbitrale en compétition. Lors des épreuves du Circuit Jeunes Lames et du VSB Beker sur lesquelles ils seront amenés à officier, ils pourront en particulier :

- Être observés et coachés (mentoring) dans leur arbitrage : un observateur agréé par la fédération sera désigné pour suivre l'arbitre aspirant et pour lui proposer en fin de journée un débriefing personnalisé, lui indiquant notamment l'écart entre le niveau d'arbitrage qu'il aura démontré et les exigences qui seront celles de l'évaluation certificative. Si cet écart n'est pas significatif l'observateur donnera un avis favorable pour procéder à une évaluation. Une fiche d'observation est fournie en annexe du présent règlement.

Ou

- Être formellement évalués : un évaluateur supervisera alors leur niveau d'arbitrage sur la journée et remplira en fin de journée une évaluation formelle sur la base d'une grille critériée élaborée par la fédération, disponible en annexe.

Dans la mesure du possible (nombre d'observateurs suffisant) et dans un but de formation continue chaque candidat arbitre sera observé et coaché à chacune de ses prestations en compétition. A l'issue de la journée de compétition, le délégué à l'arbitrage s'assurera que l'aspirant aura reçu le retour de son observation et recueillera l'avis de l'observateur concernant une possible évaluation.

Les candidats arbitres devront se signaler au début de la journée de compétition auprès du délégué à l'arbitrage et lui indiquer s'ils souhaitent être évalués (à condition d'avoir obtenu un avis favorable lors



d'une précédente observation). A l'issue de la journée, ce dernier s'assurera que l'aspirant aura reçu le résultat de son évaluation. Exceptionnellement un aspirant arbitre peut également n'être ni observé, ni évalué sur une compétition.

On considèrera que l'arbitre aspirant aura validé la partie pratique de la certification lorsqu'il aura reçu deux évaluations positives sur deux journées de compétition différentes et de la part de deux évaluateurs différents.

L'aspirant arbitre ayant réussi la partie pratique de la certification sera alors officiellement « Arbitre Jeunes Lames ». Il recevra alors son diplôme lors d'une cérémonie protocolaire organisée en fin de saison.

Seules les arbitres certifiés « Arbitres Jeunes Lames » seront autorisés à candidater au diplôme d'arbitre national.

Le Statut d'Arbitre Jeunes Lames n'a pas de limite de validité à condition d'arbitrer au moins une compétition sur une période de 3 ans.

Cas particuliers, cursus accélérés

Certains profils de candidats, du fait d'une expérience personnelle riche (tireur compétiteur de haut niveau, bénévoles impliqués depuis de nombreuses années dans le milieu) peuvent être exemptés d'une partie du process de certification (par exemple exemption de l'épreuve théorique et/ou de l'observation préalable et/ou d'une des deux évaluations pratiques).

Ces candidats doivent se faire connaître auprès de la Fédération et motiver leur demande par messagerie électronique (francois.mathis@ffceb.org). La demande sera instruite par le Comité d'Arbitrage Francophone et un retour leur sera fait sous deux semaines, leur indiquant en particulier les étapes du process de certification dont ils seront dispensés.

4. Délégué à l'arbitrage

Sur chaque épreuve du Circuit Jeunes Lames, un Délégué à l'Arbitrage est désigné par la FFCEB. Son nom sera précisé sur la note d'organisation. Ce Délégué à l'arbitrage n'occupera que cette fonction sur la journée et sera indemnisé par la Fédération.

Membre de droit du Directoire Technique, son rôle est en particulier :



- De désigner les arbitres à chaque étape de la compétition
- De régler tout litige d'arbitrage conformément aux règlements en vigueur
- De coordonner le coaching et l'évaluation des arbitres aspirants qui officient sur la compétition. Il désigne/recrute en particulier les observateurs et évaluateurs et répartit les différentes missions entre eux.
- De s'assurer que les arbitres aspirants peuvent officier dans une atmosphère sereine. Il possède en particulier le pouvoir disciplinaire vis-à-vis de tous les participants à l'épreuve (tireurs, encadrants, spectateurs, arbitres)
- D'animer la ou les réunions de briefing des arbitres en début de compétition
- De remonter à la FFCEB le résultat des évaluations pratiques (saisie en ligne des résultats) ainsi que toutes les remarques qu'il jugera utiles quant à l'organisation générale de la compétition ou à tout événement qui pourrait concerner la Commission de Discipline.

5. Observateurs et évaluateurs

La FFCEB et le VSB établissent chacun une liste de personnes habilitées à observer et évaluer les arbitres aspirants. En particulier, ces personnes auront été formées aux missions qui leur seront confiées et aux outils mis à leur disposition (feuilles d'observation et d'évaluation). Le Délégué à l'Arbitrage ne pourra confier les missions de coaching et d'évaluation des arbitres aspirants qu'aux personnes présentes sur ces listes. Les évaluations établies par un évaluateur issu d'une fédération sont reconnues par l'autre fédération.

A la fin de la journée de compétition, les évaluateurs devront communiquer le détail des évaluations au délégué à l'arbitrage, qui sera lui chargé de les faire remonter à la FFCEB.

6. Arbitrage en compétition sur les Circuits Jeunes Lames et plateforme Ophardt

A l'issue de la réussite à l'examen théorique un profil arbitre au nom du candidat Arbitre Jeunes Lames est créé sur la plateforme Ophardt. Les candidats sont invités à créer leur compte personnel sur la plateforme Ophardt en veillant bien à renseigner une adresse e-mail fonctionnelle.



A la suite de la création de ce compte ils peuvent associer leur compte à leur profil arbitre créé par la cellule arbitrage suite à la réussite de l'examen théorique. Une fois cette association faite, il est possible au candidat arbitre :

- D'indiquer ses disponibilités et voir les recherches d'arbitre provenant des clubs et organisateurs,
- D'être contacté par un club qui recherche un arbitre.

Pour cela la personne se connecte sur Ophardt avec sa fonction « arbitre ».

- Menu > Mon compte > Echange d'Arbitre.
- Un calendrier apparaît. Vous pouvez :
 - Soit noter vos disponibilités par dates (colonne « je cherche des évènements »)
 - Ajoutez-y une demande (week-end ou semaine entière)
 - Pour la date sélectionnée, encodez vos informations (localisation, conditions...) et sauvegardez.
 - Votre proposition d'arbitrage est alors sauvegardée et peut être annulée à tout moment (option « je ne cherche plus »).

Les organisateurs de compétition et clubs à la recherche d'arbitres pourront ainsi voir vos propositions d'arbitrage, et prendre contact avec vous par e-mail.

- Soit regarder les compétitions où l'on demande des arbitres (colonne « Trouver des évènements »), et envoyer un mail à l'organisateur ou le club pour l'évènement qui vous intéresse.



Annexes



Arbitrage Jeunes Lames

Epreuve théorique

L'épreuve théorique du parcours de certification « Arbitre CJL » a pour vocation de vérifier qu'un candidat maîtrise les compétences et les connaissances minimales pour pouvoir officier sur les épreuves sur lesquelles se dérouleront les évaluations pratiques (Circuits Jeunes Lames et VSB Beker)

Compétences

Le club reste le lieu principal de la formation des arbitres. Pour se présenter à l'examen avec des chances réelles de succès, les connaissances et compétences suivantes doivent être acquises :

- ✓ La gestuelle spécifique de l'arbitre
- ✓ Les procédures standard d'arbitrage : placer correctement les tireurs, s'assurer que les tireurs se saluent en début et en fin de match, contrôler le matériel, assurer la sécurité sur la piste, et savoir se positionner en fonction du mouvement des tireurs
- ✓ L'utilisation d'une feuille de poules et d'une feuille de match

Ces compétences seront affinées et approfondies au cours de la partie pratique.

Connaissances

Il est également nécessaire de maîtriser la base des règles du jeu, le règlement international restant le document de référence. Il est disponible à l'adresse suivante :

<https://static.fie.org/uploads/29/148746-Technique%20fra.pdf>



Les candidats devront en particulier connaître les points suivants.

Connaissances communes aux trois armes

- Connaissance des termes techniques employés (articles t.7 à t.15)
- Terrain (articles t.16 à t.19)
- Règles de base du combat (articles t.21 à t.41, t.43-44, o99)
- Jugement des touches (articles t.46-48, t.53-59, t.63-73)

Connaissance spécifique à l'arme

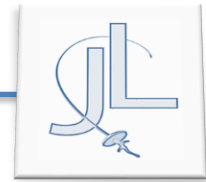
- Fleuret : articles t.76- t.89
- Epée : articles t.90-t.95
- Sabre : articles t.96-t.106

Code disciplinaire

- Article t.170 : fautes du 1^{er} groupe, du 2^{ème} groupe, points sur les personnes/tireurs troublant l'ordre sur la piste et sur le refus de salut.

Les candidats devront également connaître les adaptations au règlement pour les compétitions organisées en Belgique en particulier pour les catégories U11/U13 et U15 :

- Les articles suivants ne sont pas d'application sur les compétitions officielles belges (FRBCE/FFCEB/VSB) :
 - o t.42 : durée des matches en championnat du monde vétérans
 - o t.49 à t.52 : désignation des arbitres
 - o t.66 : protocole propre aux épreuves FIE
 - o t.74 et t.75 : obligation de flocage du nom du tireur
 - o t.129 : chef de délégation
 - o t.142 et t.157 : spécifiques aux Jeux olympiques.



- Les articles suivants seront appliqués sur toutes les compétitions officielles belges, moyennant une adaptation :
 - t.20 : les références au règlement du matériel de la FIE sont remplacées par des références au règlement matériel de l'autorité de tutelle de la compétition (FRBCE, FFCEB ou VSB)
 - t.38 à t.40 : le format des matches peut être différent sur certaines compétitions, notamment chez les jeunes. Ces articles s'appliquent en l'état sauf en cas de mention contraire dans les règlements régissant le type de compétition (circuits nationaux, championnats de Belgique, CJL ou VSB Beker).
 - t.48 : la présence d'assesseurs n'est pas obligatoire, quelle que soit la compétition. Cet article ne s'applique que dans le cas où des assesseurs sont désignés par le Directoire Technique ou par le délégué à l'arbitrage
 - t.45 (accident, retrait d'un tireur) : le Directoire Technique (DT) de la compétition est chargé de s'informer de la présence ou non d'un médecin ou personnel médical formé pour constater la réalité d'une blessure ou d'un traumatisme. Si une telle personne est présente, les dispositions de l'article t.45 du règlement de la FIE s'appliquent. Dans le cas contraire :
 - La constatation de la crampe / blessure est effectuée par le tireur lui-même.
 - La période de 5 minutes commence à compter à partir du moment où le DT confirme que la présence d'un médecin n'est pas possible dans des délais raisonnables.
 - Au plus tard à l'issue de cette période, l'escrimeur doit décider s'il continuera ou non. Il le fait à ses risques et périls. Pour les tireurs mineurs, la décision sera prise par le représentant légal ou par le surveillant (adulte).
 - Le DT peut, s'il juge que le tireur en question n'est pas dans les conditions sanitaires minimum pour continuer la compétition, annuler la décision de continuer et retirer le tireur de la compétition. Toute décision en ce sens doit être notée dans le rapport du DT. Le DT ne peut en revanche jamais obliger personne à continuer le combat après une crampe ou une blessure.
 - t.109 : une tolérance vis-à-vis du règlement technique de la FIE est accordée sur les compétitions en Belgique. Le coaching des tireurs est autorisé pour autant qu'il soit discret et respectueux de l'adversaire et de l'arbitre pendant les matches de tableaux (mais en aucun cas pendant les matches de poule), exclusivement à la minute de pause ou entre le « Halte » et le « Allez » de l'arbitre.

Une et une seule personne est alors autorisée à dispenser des conseils aux tireurs.

En cas de non-respect de ces dispositions l'arbitre (ou le Délégué à l'Arbitrage ou le DT, de leur propre initiative ou à la demande de l'arbitre) après un premier



avertissement (avertissement valable sur l'ensemble de la compétition) est susceptible de faire appliquer les sanctions prévues par le règlement FIE pour trouble en dehors de la piste (t.109, t.168).

- t.124 (non-combativité) : La non combativité n'est pas d'application sur les CJL
- t.139, t.140, t.143 à t157 et t169 (autorités disciplinaires, juridictions compétentes) : toutes les mentions aux différentes instances de la FIE (Siège, bureau, commissions) et au règlement disciplinaire de la FIE sont remplacées par des mentions aux instances équivalentes de la FRBCE, de la FFCEB ou du VSB.
- t.64 à t.73 : dans le cas où le contrôle matériel n'est pas imposé par le règlement de la compétition (par exemple sur les VSB Beker), ces articles ne sont pas appliqués (de même que les sanctions correspondantes).
- t.165 : pour des raisons de pédagogie, une faute du premier groupe sera simplement notifiée par oral (avertissement) par l'arbitre à la première occurrence. Le cas échéant la touche sera annulée, mais aucune sanction (carton jaune) ne sera donnée. En cas de récidive, l'arbitre appliquera le règlement : carton (jaune puis rouge) et annulation éventuelle de la touche portée.

Cet avertissement sera valable sur l'ensemble de la poule ou pour un match de tableau.

De même, si les participants se présentent sur la piste sans matériel conforme au règlement, l'absence éventuelle de matériel de rechange ne sera pas sanctionnée, les jeunes utilisant régulièrement un matériel commun fourni par le club. Il y a cependant deux exceptions à ce principe, qui concernent des fautes ayant un impact sur la sécurité des tireurs à savoir, un matériel non conforme (tenue blanche, masque et gant) et l'enlèvement du masque avant le commandement « halte » qui seront sanctionnées immédiatement d'un carton jaune comme le prévoit le règlement FIE.



Fiche d'évaluation - Arbitres Jeunes Lames

Nom et Prénom du Candidat		Arme	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S
Date de l'évaluation		Lieu	
Nom et prénom de l'évaluateur			

Pour chaque item des paragraphes 1 et 2, le niveau du candidat doit être évalué selon 4 niveaux :

- **Acquis avec une certaine maîtrise (AM)** – le candidat maîtrise complètement la compétence, il est parfaitement autonome dans sa mise en œuvre et prend des initiatives pertinentes.
- **Acquis (A)** – le candidat maîtrise la compétence et répond adéquatement à ce qui est attendu. Il connaît et utilise correctement les connaissances ad hoc. Les erreurs sur le sujet sont quasi inexistantes.
- **En Voie d'Acquisition (EVA)** – le candidat a compris la problématique mais n'y répond que partiellement du fait d'une maîtrise insuffisante des concepts. De fait des erreurs récurrentes sont observées.
- **Non Acquis (NA)** – le candidat n'a pas ou très peu assimilé le(s) concept(s). La mise en œuvre de la compétence est aléatoire voire inexistante.

Pour le paragraphe 3 (« justesse des décisions ») le niveau du candidat doit être évalué selon les 4 niveaux :

- **Acquis avec une certaine maîtrise (AM)** – la décision du candidat est juste dans plus de 80% des situations. Les analyses de phrases d'armes sont la plupart du temps justes, les cartons sont attribués avec justesse, les annulations de touches justifiées.
- **Acquis (A)** – le candidat maîtrise le niveau de compétence attendu d'un arbitre CJL, ses décisions sont juste dans plus de 60% des situations. Quelques erreurs (minoritaires parmi le nombre de décisions à prendre) sont notées sur l'analyse de la phrase d'armes, les annulations de touches, les sanctions de fautes de combat.
- **En Voie d'Acquisition (EVA)** – le candidat a compris la problématique mais n'y répond que partiellement du fait d'une maîtrise insuffisante des concepts. Les analyses sont confuses ou incohérentes, les décisions sont justes dans moins de 60% des situations
- **Non Acquis (NA)** – le candidat n'a pas ou très peu assimilé le(s) concept(s). Les décisions semblent aléatoires, voire contraires à l'esprit du jeu et du règlement.

Nota : dans l'hypothèse où une compétence n'aurait pas pu être évaluée, cocher la case NE (situation à éviter autant que possible)



1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Seuil de validation : 100% de AM ou A

Gestuelle spécifique de l'arbitre

	AM	A	EVA	NA	NE
Utilisation juste et cohérente des gestes officiels (mise en garde, commandements, annonce de la phrase d'armes)					
Annoncer clairement le score, désigner le vainqueur					
Montrer clairement les cartons le cas échéant					

Gestion des matchs, du score et du chronomètre

	AM	A	EVA	NA	NE
Annoncer clairement le match qui va débiter et celui qui suit					
Tenir la feuille de poule					
Gérer le chronomètre (sur l'appareil ou en manuel)					
Gérer le score (sur l'appareil ou en manuel)					

Placement de l'arbitre par rapport aux tireurs, contrôle matériel

	AM	A	EVA	NA	NE
Positionnement par rapport aux tireurs et à l'action, maintien d'un champ visuel suffisant (tireurs, appareil,...)					
Placer correctement les tireurs au début du match					
Contrôler le matériel en début de poule ou de match (équipement, armes)					

Garantir la sécurité

	AM	A	EVA	NA	NE
S'assurer que la pratique se fait dans le respect de la sécurité de tous					



2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Seuil de validation : 60% de AM ou A (3 sur 5)

Attitude, prestance de l'arbitre	AM	A	EVA	NA	NE
Adéquation de la tenue vestimentaire avec la fonction d'arbitre					
Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale, maîtrise de sa communication non verbale, aptitude à rester calme et objectif					

Autorité & pédagogie	AM	A	EVA	NA	NE
Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste (tireurs, entraîneurs, spectateurs). Capacité à imposer ses décisions					
Pédagogie vis-à-vis des tireurs, aptitude à expliquer ses décisions et à les faire accepter					
Dynamisme, capacité à prendre des initiatives pour contribuer au bon avancement de la compétition, capacité à détecter des pannes					

3 - Compétences spécifiques à l'escrime.

Critère de validation : AM ou A

Justesse de la décision	AM	A	EVA	NA	NE
Analyse de la phrase d'armes, identification des fautes de combat et pertinence des sanctions, respect des règles du jeu (sorties de pistes, corps à corps, combats rapprochés), bonne application des cas d'annulation de touches					



Fiche d'observation - Arbitres Jeunes Lames

Nom et Prénom du Candidat		Arme	<input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> S
Date de l'observation		Lieu	
Nom et prénom de l'observateur			

1 - Compétences obligatoires attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Gestuelle spécifique de l'arbitre : observations

Utilisation juste et cohérente des gestes officiels (mise en garde, commandements, annonce de la phrase d'armes)	
Annoncer clairement le score, désigner le vainqueur	
Montrer clairement les cartons le cas échéant	

Gestion des matchs, du score et du chronomètre : observations

Annoncer clairement le match qui va débiter et celui qui suit	
Tenir la feuille de poule	
Gérer le chronomètre (sur l'appareil ou en manuel)	
Gérer le score (sur l'appareil ou en manuel)	



Placement de l'arbitre par rapport aux tireurs, contrôle matériel : observations

Positionnement par rapport aux tireurs et à l'action, maintien d'un champ visuel suffisant (tireurs, appareil, ...)	
Placer correctement les tireurs au début du match	
Contrôler le matériel en début de poule ou de match (équipement, armes)	
Garantir la sécurité : observations	
S'assurer que la pratique se fait dans le respect de la sécurité de tous	

2 - Compétences additionnelles attendues d'un Arbitre Jeunes Lames.

Attitude, prestance de l'arbitre : observations

Adéquation de la tenue vestimentaire avec la fonction d'arbitre	
Voix audible, justesse des termes, clarté de l'expression orale, maîtrise de sa communication non verbale, aptitude à rester calme et objectif	

Autorité & pédagogie : observations

Maintien de l'ordre sur et en dehors de la piste (tireurs, entraîneurs, spectateurs). Capacité à imposer ses décisions	
Pédagogie vis-à-vis des tireurs, aptitude à expliquer ses décisions et à les faire accepter	
Dynamisme, capacité à prendre des initiatives pour contribuer au bon avancement de la compétition, capacité à détecter des pannes	



3 – Compétences spécifiques à l'escrime.

Justesse de la décision : observations

Analyse de la phrase d'armes, identification des fautes de combat et pertinence des sanctions, respect des règles du jeu (sorties de pistes, corps à corps, combats rapprochés), bonne application des cas d'annulation de touches

4 – Avis pour évaluation

Favorable

Non Favorable